

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination de deux juges
à la Cour de Justice Benelux

M (2000) 1

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte, le 27 septembre 1999, de la démission, avec effet au 31 mars 2000, de Monsieur S.K. Martens, de ses fonctions de second vice-président de la Cour de Justice Benelux, et le 8 décembre 1999, de la démission, avec effet au 16 novembre 1999, de Monsieur F.H.J. Mijnsen, de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux.

Sur la proposition du Ministre de la Justice des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur W.J.M. Davids, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à cette Cour.

Article 2

Monsieur P. Neleman, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à cette Cour.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur à la date de sa signature.

FAIT à Luxembourg, le 4 avril 2000.

Le Président du Comité de Ministres,

L. POLFER